REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de BOUMERDES Direction Des Equipmont Publics

NIF: 099855019277907.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 38/ DEP / 2025

Conformément aux dispositions des articles 52-65 et 82 du décret présidentiel Nº15-247 du 16/09/2015, portant règlementation des marchés publies et der déléWgations de service public, la Direction des Equipements Publics de la wilaya de Boumerdes, infonne l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales Nº 14/DEP/2025, paru sur les quotidiens nationaux et le BOMOP, portant:

REALISATION D'UN COLLEGE TYPE B6 AU NIVEAU DU SITE DES 438 LLV COMMUNE DE BOUDOUAOU WILAYA DE BOUMERDES (CITES D'HABITAT INTEGREES 2023) EN TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLES

qu'à l'issue de l'éraluation des offres il a été décidé l'attribution provisoire du marché comme suit :

Designation du projet	Entreprise	Montant corrigé de l'offre en TTC	Délai	Note globale	Critères de choix
Réalisation D'un Collège Type B6 Au Niveau Du Site Des 438 LLV Commune De Boudouaou Wilaya De Boumerdes (Cites D'habitat Intégrées 2023) En Tranche Ferme et Conditionnelles	ETB PH TCE CHELAL Saadi NIS 1952 19420025437	Montant global 354.326.066,07 DA Tranche ferme: 282.062.196,28 DA Tranche conditionnellel: 28.530.125,08 DA Tranche conditionnelle2: 43.733.744,74 DA	Partie Ferme 10 mois Partie conditiennelle1 04 mois Partie conditionnelle 2 04 mols	67.77 Pts	Offre techniquemen préqualiffsé et moins disante

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours, auprès de la commissionnes marchés publies de la Wilaya de de Boerdex.dans un délai de dis (10) jours, à compter de la première publication de l'aris d'attribution provisoire du marché. Si le disième jour coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

La commission compétente (commission des marches publies de la Wilaya de Boumerdes) danne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'espiration dn délai de dix (10) jours fixé ci-dessns. Cet avis est notifié an service contractant at au requérant, En cas de recours, le marché ne peut etre soumis à l'examen de la commission compétente qu'au ternte d'un délai de trente jours, à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution proviscire dans l'un des quotidiens pafienaux ou le BOMOR.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'éusluation, soit invités de su rapprocher du burean des marchés du service contractant, au plus tard dans un délat de inut joure (03) à partit de la première publication du present avis d'attribution provisoire du marché.